
Courriel du 17 juillet 2021

Bonjour,

Nous revenons vers vous pour faire un point sur les conséquences du gel du mois d'avril qui a causé des dégâts très importants dans de très nombreuses exploitations arboricoles du pays.

La nouaison des pommes et des poires est maintenant achevée et nous pensons avoir une estimation réaliste de la récolte :

- 4 à 5 tonnes pour les pommes (90% de perte – rendement de 1,2 tonnes /ha),
- 8 à 10 tonnes pour les poires (80% de perte – rendement de 1,8 tonnes /ha).

C'est une véritable catastrophe.

En 2022 nous allons devoir faire face à des montants de remboursement d'emprunts bancaires significativement plus importants que la normale (30 000€ de plus) suite aux travaux de réhabilitation du bâti décidés à l'automne 2019.

Nous vous rappelons que ces travaux ont été engagés suite à un appel à projet de la région Ile-de-France proposant une subvention de 50%. Nous ne pouvions pas laisser passer une telle opportunité sauf à laisser se dégrader les toitures sous lesquelles se trouvent les logements pour les salariés.

Nos échéances annuelles de remboursement d'emprunts vont retrouver un niveau normal à partir de 2023 (68 000€ en 2023, 45 000€ en 2024, 33 000€ de 2025 à 2028, 30 000€ en 2029).

Nous allons bénéficier des deux dispositifs suivants :

- Calamités agricoles,
- Soutien de l'Etat par une prise en charge exceptionnelle de cotisations personnelles et patronales – Voir le formulaire joint.

Nous connaissons le montant de l'indemnité calamités agricoles au printemps 2022, nous l'estimons à 65 000€.

Un acompte d'un tiers devrait être versé en avril/mai 2022 puis le solde en juillet 2022.

En 2017 le montant de l'indemnité a été de 16 799€, en 2019 de 15 284€. Dans les deux cas nous n'avions été éligibles que pour les poires, nous étions au-dessus du barème pour les pommes dont le seuil de déclenchement était alors de 10 tonnes/ha.

Pour le gel de 2021, nous serons éligibles pour les poires et les pommes : le seuil de déclenchement du barème est de 10 tonnes/ha pour les poires et est passé à 15 tonnes/ha pour les pommes.

Les exploitations touchées par le gel pourront bénéficier du soutien de l'Etat à deux conditions :

1 - Avoir une activité principale agricole au sens économique du terme ;

Le chiffre d'affaires ou les recettes rattachés à votre activité agricole (ou à vos activités agricoles) doivent représenter plus de 50% du chiffre d'affaires total ou des recettes totales.

2 - Les activités impactées par le gel doivent être les activités principales ;

Le chiffre d'affaires ou les recettes de l'un des trois derniers exercices clos liés aux activités impactées par le gel doit représenter plus de 50% du chiffre d'affaires total ou des recettes totales du même exercice.

Nous vérifions ces deux critères puisque :

1 - Notre activité est 100% agricole,

2 - Le chiffre d'affaires du dernier exercice (campagne 2020) des productions touchées par le gel

(pompes, poires, prunes et kiwis) représente 55,15% du chiffre d'affaires total.

Le taux de perte global permet ensuite de déterminer le plafond de prise en charge pour les cotisations personnelles et les cotisations patronales :

	Cotis. Personnelles	Cotis. Patronales
20 à 40 %	Jusqu'à 3 800 €	Jusqu'à 3 800 €
40 à 60 %	Jusqu'à 5 000 €	Jusqu'à 5 000 €
60 % et plus	Jusqu'à 15 000 €	Jusqu'à 15 000 €

Notre taux de perte est de 86,26%.

Si nous sommes éligibles, ce qui semble être le cas, le montant de prise en charge nous sera notifié par la MSA, une fois l'accord de la Commission européenne obtenu.

Il sera établi dans la double limite du montant le plus important que nous avons acquitté au cours des années 2017 à 2019 et du plafond de prise en charge indiqué dans le tableau ci-dessus.

Nous avons pris contact avec la MSA. Les structures dont toutes les productions ont été touchées par le gel devraient être prioritaires.

Le reste de l'enveloppe serait partagé entre les autres structures en prenant en compte leur taux de perte.

Dans ces conditions, tenant compte de notre taux de perte, nous espérons recevoir à minima :

- 5 000€ de prise en charge pour les cotisations patronales,
- 5 000€ de prise en charge pour nos cotisations personnelles soient $2 \times 5\,000 = 10\,000$ €.

La décision nous sera notifiée au plus tard le 31 décembre 2021.

De ces deux dispositifs nous pouvons espérer un accompagnement global de $65\,000 + 5\,000 + 10\,000 = 80\,000$ €.

A partir de janvier 2022 nous allons diminuer de 1 000€ chacun le montant de l'indemnité que nous nous versons tous les mois. Pour 2022 ce sont $2 \times 12 \times 1\,000 = 24\,000$ € qui seront ainsi économisés.

Depuis mars 2020 nous avons autofinancé pour 46 000€ d'investissements :

Date	Fournisseur	Description	Montant
30-juin-21	LE GOFF	Chalumeau	1 530,39 €
21-mai-21	IRRIG NATURE	Irrigation Clos Olivier	8 168,25 €
21-mai-21	IRRIG NATURE	2 Dosatrons	3 110,83 €
15-avr.-21	SOREAU AGRI	Pompe pulvérisateur vergers (remplacement)	1 343,08 €
20-janv.-21	CASADO	Bâches tunnels	4 595,88 €
10-déc.-20	LINKEO	Site internet	3 340,00 €
4-nov.-20	LE GOFF	Compresseur	764,50 €
27-oct.-20	JURANE	Outil Jurane	3 215,00 €

10-sept.-20	BOULY	Remplacement 2 chaudières pour deux logements	11 762,70 €
3-juil.-20	DFI-ELEC	Remplacement programmeur	3 200,00 €
30-avr.-20	IRRIG NATURE	Divers irrigation	2 870,47 €
16-mars-20	CASADO	Bâches tunnels	2 782,74 €
Total			46 683,84 €

Le 19 août nous avons rendez-vous avec la personne qui suit notre compte auprès de notre banque (Crédit Agricole) afin de faire le point sur l'évolution de notre trésorerie.

Nous allons envisager toutes les possibilités, en particulier le financement rétroactif de ces investissements par un emprunt avec une première échéance en 2023. Ces 46 000€ empruntés contribueraient certes à augmenter nos échéances de remboursement d'emprunt mais également à soulager notre trésorerie en 2022.

Nous pourrions peut-être bénéficier d'une aide de la MSA mais il n'est pas certain que cette aide puisse se cumuler au soutien de l'Etat. En effet l'aide de la MSA se fait sur un fond abondé par ... l'Etat.

Si cette aide nous était accordée elle serait de 6 500€ maximum. Nous ne la prenons pas en compte dans nos projections.

L'augmentation du prix de la barquette de fruits rouges distribuée lors du contrat 2021 va générer autour de 20 000€ de recettes supplémentaires, c'est une estimation car le contrat n'est pas encore achevé.

L'ensemble de ces dispositions aboutit à un total de $80\ 000 + 24\ 000 + 46\ 000 + 20\ 000 = 170\ 000\text{€}$.

Nous vous tiendrons informés des montants définitifs pour chacune de ces dispositions.

Si nous ne prenons pas en compte la première échéance de l'emprunt pour financer les travaux, 30 000€, il nous manquerait autour de 130 000€ pour passer le cap.

Pour obtenir ces 130 000€ nous disposons de :

- 4 à 5 tonnes de pommes,
- 8 à 10 tonnes de poires,
- Autour de 4800 bouteilles de jus de pommes,
- Autour de 2800 pots de confitures de fraises.

Nous sommes ouverts à toutes les idées pour parvenir à atteindre cet objectif. En attendant de vous lire et d'échanger avec vous, nous vous présentons la réflexion suivante.

Lors de la dernière campagne de pommes-poire (récolte 2020) le nombre d'amapiens à avoir souscrit un panier de pommes-poire (quelle que soit la taille du panier) a été de 2076.

L'idée serait de mettre en place un contrat pommes-poire avec une seule distribution qui aurait lieu en novembre (la pomme Goldrush sera récoltée fin octobre) dont le seul panier serait constitué de :

- Partage des pommes et poires entre tous les amapiens (les poires pourront se conserver 3 semaines en les mettant au réfrigérateur),

- 2 bouteilles de jus de pommes,
- 1 pot de confiture de fraises.

Nous proposons que ce panier soit valorisé à 45€. Pour 2000 contrats cela apporterait $2000 \times 45 = 90\ 000\text{€}$. Il manquerait alors 40 000€ pour atteindre 130 000€.

Nous proposons alors que chaque amapien établisse 4 chèques de 5€ qui seraient encaissés en décembre, janvier, février et mars.

Ainsi les 2000 souscripteurs apporteraient chacun 20€ supplémentaires pour un total de 40 000€.

Mais c'est maintenant le temps des vacances, donnons-nous rendez-vous en septembre pour poursuivre la réflexion sur cette situation exceptionnelle.

Merci, à bientôt.

Jean-Marc & Dominique
